# COMITÉ SYNDICAL

# Mardi 27 juin 2017

# ORDRE DU JOUR

1. **Avis sur le PLU d'Urcerey**
2. **Questions diverses**

# 1. Avis sur le PLU d'Urcerey

- Superficie communale : 339 ha.
- Traversée par les RD17 et RD30.
- 208 habitants en 2014.
- Une perte démographique depuis 1999 :- 42 hab
- Une population relativement âgée : les - de 20 ans : 16,3 % et les 65 ans et + : 24 %.
- Environ 100 logements dans la commune :
  - 1 seul vacant et
  - 2 bâtiments insalubres non habitables

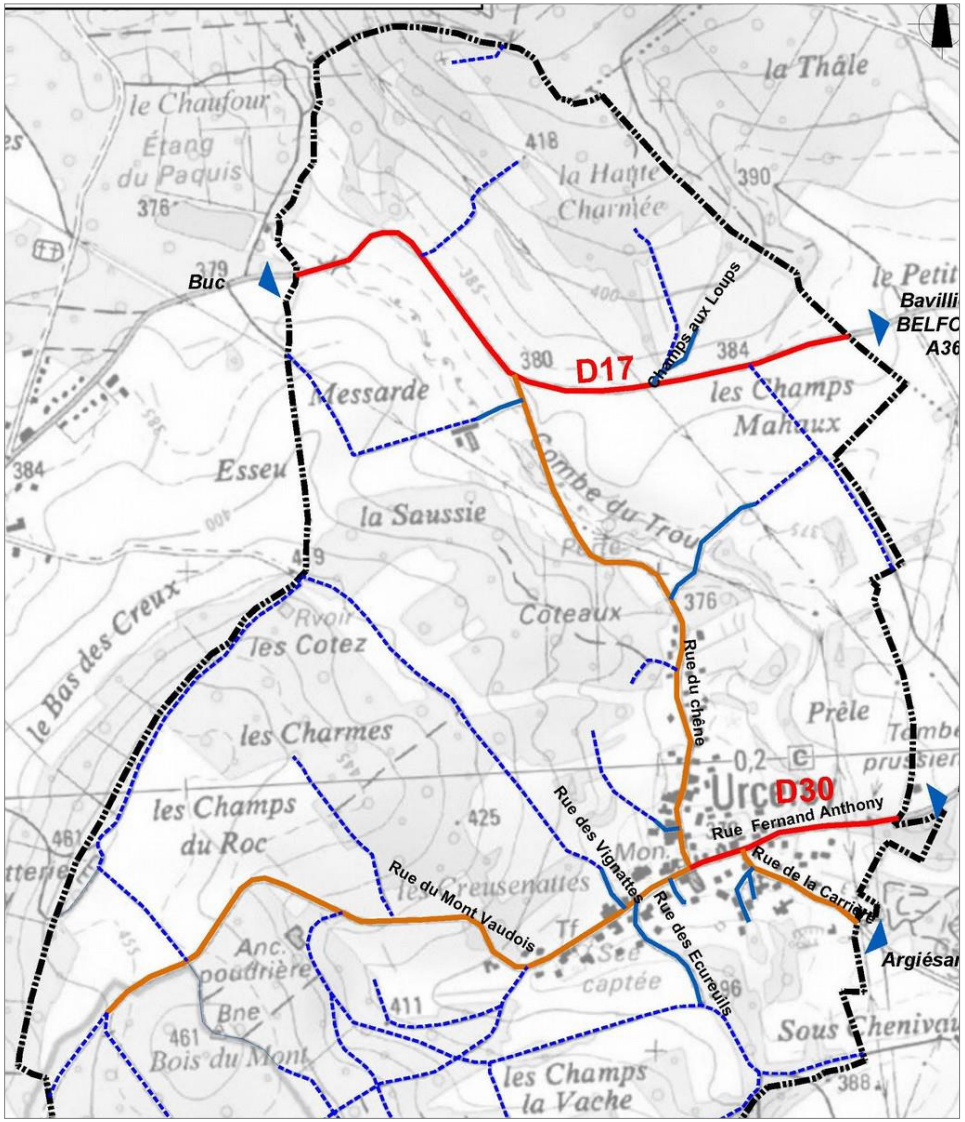

Le village se situe sur un léger promontoire le long d'une combe.

Les boisements occupent les reliefs à l'Ouest et au Nord.

Les espaces agricoles et les clairières occupent le fond de vallon et les clairières.

# L'agriculture

- En 2016, 3 sites d'exploitation professionnelle.
- 98 ha exploités par ces 3 structures soit 73 % des 135 ha de SAU (Surface Agricole Utile)
- Périmètre de réciprocité entre habitat et agriculture : 50 m

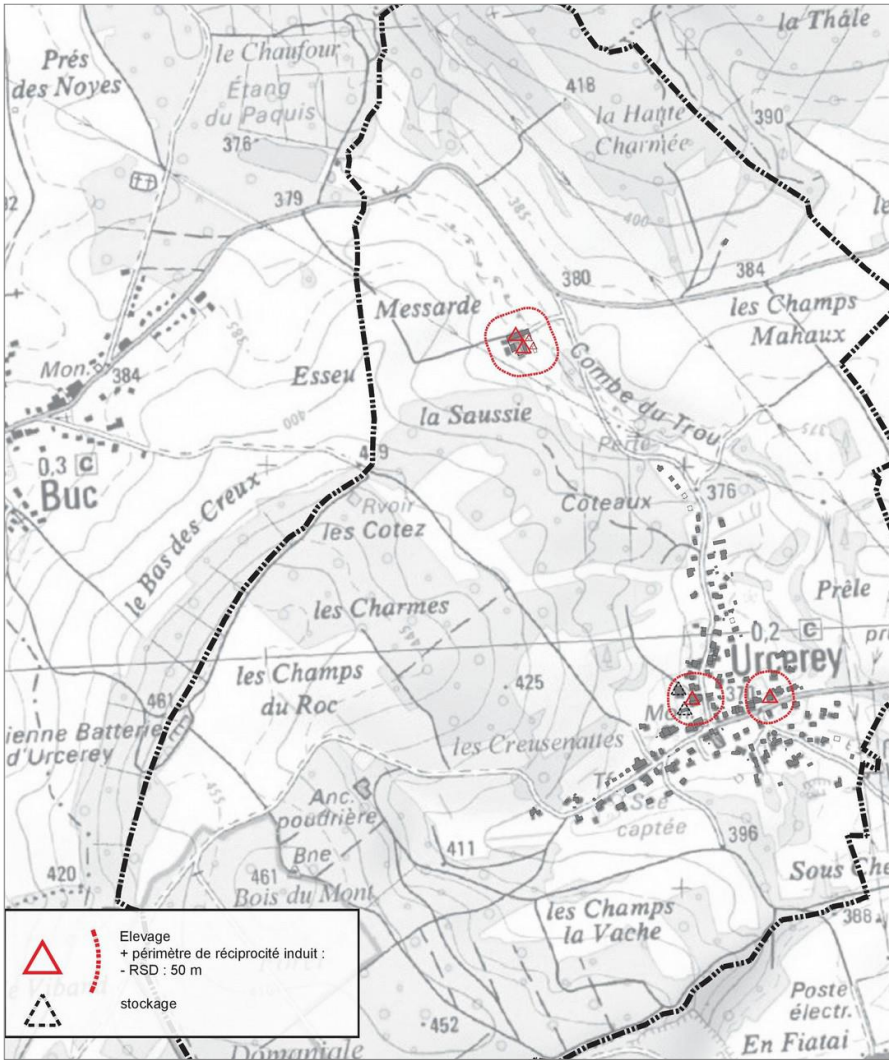


# La forêt

- Gestion ONF
- 54,81 ha.

# La Trame verte et bleue

- Maintien d'un continuum forestier à l'Ouest,
- Préservation d'une ceinture verte autour du village,
- Protection de la petite vallée humide du ruisseau de l'Etang et de la Combe du Trou, au Nord.

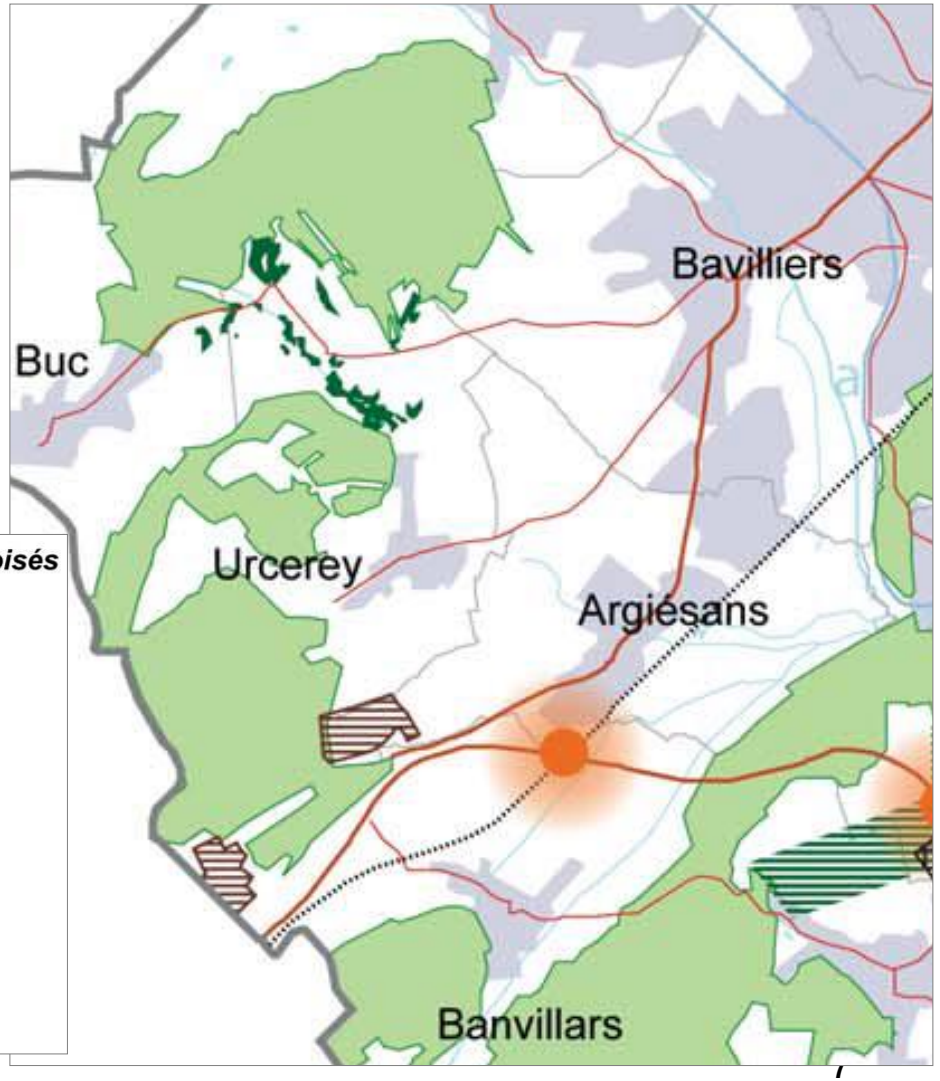


***Préservation ou restauration d'éléments boisés***

- A 7 - Conserver des haies
- A 8 - Planter des haies
- A 9 - Conserver des bosquets
- A 10 - Conserver une ripisylve
- A 11 - Planter une ripisylve
- A 12 - Maintenir un continuum forestier

***Maintien d'espaces ouverts en herbe***

- A 13 - Aménager des pelouses sèches
- A 14 - Conserver des milieux ouverts en herbe
- A 15 - Conserver des prairies

# La consommation foncière

- 2,40 ha artificialisés entre 1999 et 2015 dont 2,32 ha à destination de l'habitat, 0,08 ha pour l'agriculture.
- Développement de l'habitat 1 221 m² par construction soit 8,2 logements par hectare.
- 1,86 ha disponible dans l'emprise urbaine.

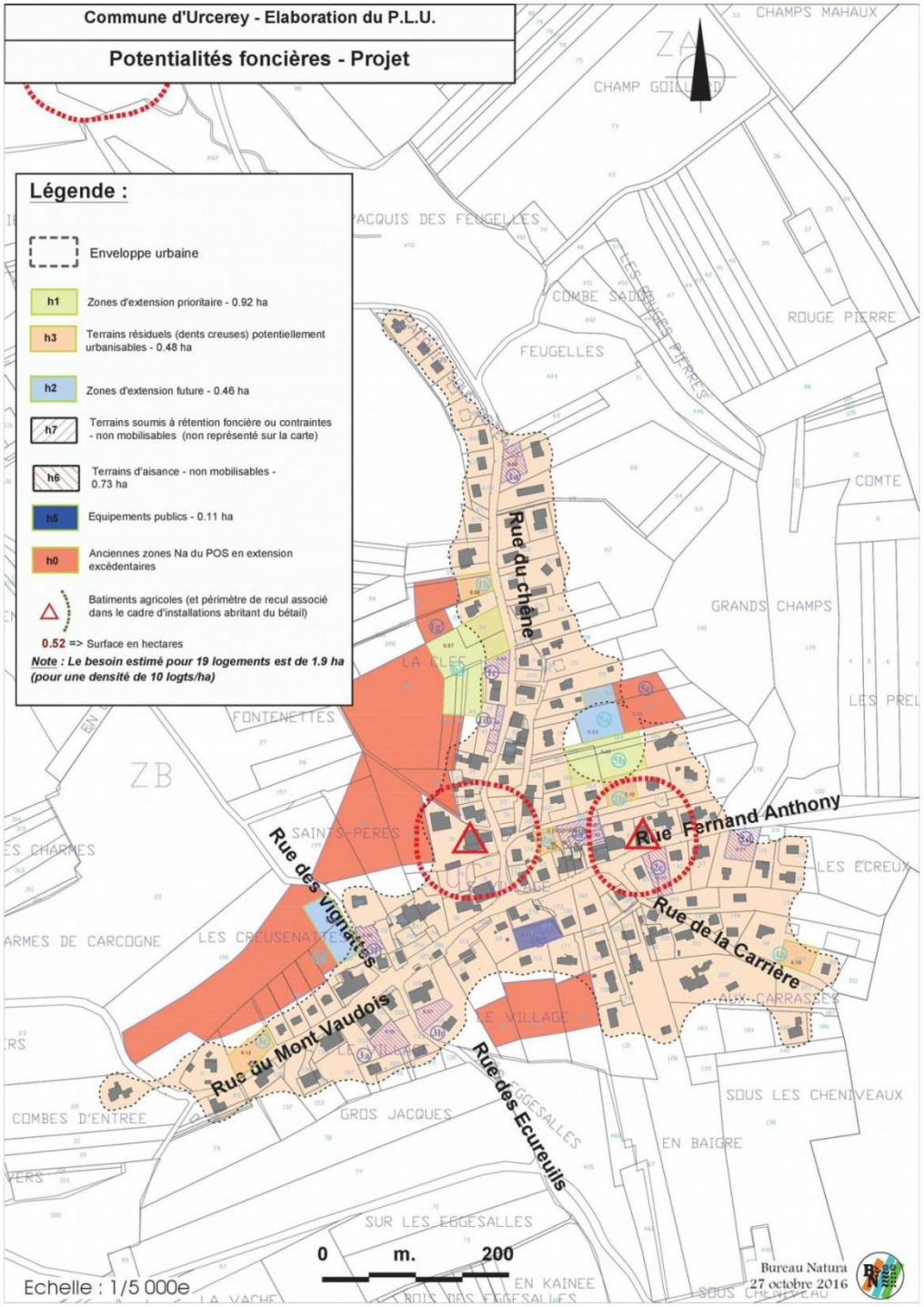

# Objectifs de développement à l'horizon 2030

Accueil de 19 logements  (+ 1,2 logement/an)
Soit 31 nouveaux habitants, population de 268 habitants

Potentiel constructible d'1,85 ha pour 15 prochaines années.
Une densité minimale affichée de 10 logements par hectare.

## Traduction en termes de zonage

3 zones à urbaniser de 1,44 hectare
- 2 zones 1AU de 0,98 ha
- 1 zone 2AU de 0,46 ha.

# Questions diverses